Avant-propos

Je suis heureux de présenter le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les précurseurs pour 2020, année qui marque le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, conformément aux dispositions de son article 12.

Dans un monde idéal, la clef pour freiner la fabrication de drogues synthétiques et semi-synthétiques pourrait se résumer par une équation simple: « pas de produits chimiques » équivaut à « pas de drogues ». Dans le monde réel, cependant, au cours des trente dernières années, la communauté internationale a dû tenir compte du fait que les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes avaient également de multiples usages légitimes pour des produits importants et ne pouvaient donc pas être tout simplement interdits. La solution consistait à maintenir un équilibre (principe qui sous-tend les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues) entre la prévention du détournement de ces substances à des fins illicites et, dans le même temps, leur disponibilité à des fins licites.

Ces trente dernières années, le rôle de l'OICS dans le domaine du contrôle international des précurseurs a été de faciliter la disponibilité des substances lorsqu'elles étaient nécessaires et de prévenir les détournements. Le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et d'autres outils, tels que la banque de données pour le contrôle des précurseurs et le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), mis en place par l'OICS, avec la large participation des États Membres, ont été utilisés avec succès pour contenir les détournements de précurseurs des circuits commerciaux internationaux. Ces détournements se déroulent donc de plus en plus souvent à l'échelle nationale et l'OICS, de concert avec les autorités nationales, s'est, ces dernières années, efforcé de lutter davantage contre les détournements des circuits intérieurs. J'exhorte les gouvernements à envisager d'utiliser les dispositions de la Convention de 1988 pour contrôler, à l'échelle nationale, la fabrication et la distribution des substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention.

L'apparition de précurseurs de remplacement non placés sous contrôle international, notamment de préprécurseurs, d'intermédiaires chimiques et, dernièrement, de précurseurs sur mesure et de précurseurs « masqués », s'est révélée être un problème majeur dans le domaine du contrôle des drogues, problème qui retient l'attention de l'OICS depuis un certain temps déjà. L'un des moyens de lutter contre ce fléau consiste à accélérer l'inscription de ces substances aux tableaux de la Convention de 1988, mais l'ampleur du problème et le rythme des changements justifient des approches pluridimensionnelles et novatrices. À sa session de février 2020, l'OICS a examiné des solutions pouvant être envisagées pour lutter contre les précurseurs sur mesure, qu'il a ensuite présentées à la Commission des stupéfiants à sa soixante-troisième session, en mars 2020, et je remercie les gouvernements concernés pour leurs propositions constructives, qui aideront à mettre au point de nouvelles méthodes de contrôle ces substances.

Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui s'est propagée dans le monde entier en 2020, il a fallu adopter des modes de fonctionnement innovants pour rester efficace et efficient. Les gouvernements ont réagi de manière admirable pour éviter toute interruption majeure de l'approvisionnement en précurseurs à des fins licites. L'OICS a également réagi en menant ses activités de manière « virtuelle » ou « hybride », transformant ainsi la crise en une occasion de fonctionner de manière plus intelligente. La voie à suivre sera inévitablement encore davantage axée sur la technologie (comme nous l'avons déjà fait avec le Système PICS et la formation en ligne approfondie dans le cadre du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (Programme GRIDS) et de l'initiative d'apprentissage de l'OICS) et l'OICS s'efforcera d'améliorer encore ses outils et ses systèmes afin de mieux servir les gouvernements face aux nouvelles réalités.

Je tiens à remercier les gouvernements de l'appui qu'ils ont apporté aux activités menées par l'OICS au cours de l'année écoulée et je me réjouis de continuer de coopérer avec eux à l'avenir.

Cornelis P. de Joncheere

Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants